

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Culture, pour qui et à quel prix ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil municipal a voté en date du 11 décembre 2012 un budget de la culture de CHF 691'820, soit une augmentation de 18 % par rapport au budget de la culture de 2011.

Le Conseil municipal a légitimement pensé que ce budget était nécessaire pour répondre à un besoin avéré de la population verniolane en matière de culture et que cette population apprécierait l'augmentation de l'offre et son orientation.

L'offre a été multipliée par 5 quantitativement, ce qui est une augmentation considérable. On peut donc légitimement s'interroger sur la qualité de l'accueil que les spectateurs ont réservé à ces prestations nouvelles. Nous constatons que le nouveau programme fait la part belle à la musique et à la danse classiques. Ce sont certes des genres importants, mais sont-ils les mieux adaptés au public cible de la commune de Vernier, très populaire ? Nous ne doutons pas qu'un bilan soit présenté au moment des comptes, mais il paraît cependant nécessaire, au vu des moyens conséquents attribués à la culture, qu'une analyse plus fine de la politique culturelle de Vernier soit réalisée, de manière à permettre de mesurer les effets des moyens déployés et à orienter en toute transparence les choix futurs.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif:

- A présenter un rapport exhaustif sur la politique culturelle de la commune comprenant une analyse détaillée de chaque activité.
- A joindre à cette analyse une évaluation des coûts complets de chaque prestation/spectacle (coût direct, subventions, recettes, prestations en nature).
- A en déduire des indicateurs pertinents pour l'évaluation de la politique culturelle communale, dont impérativement le nombre de bénéficiaires/spectateurs, le taux de fréquentation effectif par rapport au potentiel des représentations, le coût effectif complet par bénéficiaire/spectateur, ainsi que le coût directement à la charge du bénéficiaire/spectateur.

Et le remercie par avance de répondre favorablement à cette motion.

Pour l'UDC :

Christina Meissner Ruth Kaelin

Vernier, le 4 avril 2013